

# DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS



Depuis le 5 novembre 2001 (décret n°2001-1016) l'employeur est le seul responsable de l'évaluation des risques et a l'obligation de transcrire dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques. Toutes les entreprises ayant au moins un salarié doivent remplir ce document unique. Il doit être conservé dans l'entreprise et être tenu à la disposition de l'inspection du travail, des agents de la CRAM, du médecin du travail des représentants du personnel et des salariés soumis aux risques.

**Attention, archivez les anciens documents uniques, ne les détruisez pas !**

Ce document doit être réalisé et mis à jour une fois par an.

A défaut, des sanctions financières sont encourues (peine de contravention de cinquième classe de l'ordre de 1500 €).

**Votre médecin du travail et son équipe pluridisciplinaire sont vos conseillers privilégiés en matière de prévention et de sécurité.**

**N'hésitez pas à faire appel à leurs compétences.**

Médecin du travail :

Adresse :

Tél :

## DÉFINITIONS

### Qu'est-ce qu'un risque ?

Le risque est le résultat de l'interaction entre un danger et l'exposition à ce danger. **risque = danger x exposition**

Le danger est lié au produit, au geste, au process. Exemple un acide ou du bruit  
L'exposition est la situation ou le salarié est en contact avec cet objet dangereux  
Pour diminuer le risque il faut agir

sur l'équation soit en diminuant le danger (substitution d'un produit toxique par un autre moins toxique) ou en diminuant l'exposition en qualité (cartérisation d'une machine bruyante, port d'équipement de sécurité) ou en quantité (un seul salarié exposé au risque). Si on rend nul le danger ou l'exposition, le risque devient nul.

### Qu'est ce qu'une unité de travail ?

C'est un ou plusieurs postes de travail ou situation de travail exposant aux mêmes risques.

Exemple : atelier, entrepôt, magasin, bureau

## LES PRINCIPES GÉNÉRAUX DE PRÉVENTION (ART L 4121-2)

- Éviter les risques.
- Évaluer les risques qui ne peuvent pas être évités.
- Combattre les risques à la source.
- Adapter le travail à l'homme, en particulier en ce qui concerne la conception des postes de travail ainsi que le choix des équipements de travail et des méthodes de travail et de production, en vue notamment de limiter le travail monotone et le travail cadencé et de réduire les effets de ceux-ci sur la santé.
- Tenir compte de l'évolution technique.
- Remplacer ce qui est dangereux par ce qui n'est pas dangereux ou par ce qui est moins dangereux.
- Planifier la prévention.
- Prendre des mesures de protection collective en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle.
- Donner les instructions appropriées aux travailleurs.

## LES MOYENS DE PRÉVENTION

### 3 formes de prévention :

#### 1. Prévention collective :

organisation du travail (rotation des postes, temps de pause)  
aménagement de locaux de travail (aération, sécurité des machines, ...)

#### 2. Prévention individuelle :

les EPI (équipements de protection individuelle ex : casques, chaussures de sécurité, ...)

3. **Sensibilisation par l'information** et formation à la sécurité (affichages, C.A.C.E.S., secourisme, ...)

## PRÉCISIONS SUR LES PRINCIPAUX RISQUES

### 1. Risques physiques :

#### Risques liés à l'éclairage :

si l'éclairage est inadapté (Accident du Travail, fatigue visuelle).

#### Risques et nuisances liés au bruit :

accidents générés par l'inconfort, l'entrave à la communication orale et la gêne lors de l'exécution de tâches délicates.

#### Risques liés aux ambiances

##### thermiques :

risques d'atteinte à la santé (malaise, fatigue, inconfort) si les conditions thermiques sont inadaptées : intempéries, travail à la chaleur, travail au froid.

#### Risques liés aux rayonnements :

ionisants, infrarouges, lasers, ultraviolets.

#### Risques liés aux poussières :

bois, fer, silice, amiante

#### Risques liés aux vibrations :

conduite d'engins, outils vibrants

### 4. Risques liés aux situations de travail :

#### Risques liés aux circulations internes :

ce sont des risques d'accident résultant d'une circulation simultanée de piéton et de véhicule en mouvement.

#### Risque routier :

c'est un risque d'accident de la circulation lié au déplacement d'un salarié réalisant une mission pour le compte de son entreprise.

#### Risques liés à l'activité physique :

ce sont des risques d'accident et/ou de maladie professionnelle au niveau du tronc, des membres supérieurs et inférieurs consécutifs à la manutention manuelle aux postures contraignantes, aux efforts physiques intenses et/ou répétitifs.

### 2. Risques chimiques :

#### L'évaluation du risque chimique

##### consiste à :

- Repérer les produits dangereux utilisés ou fabriqués
- Contrôler leur composition à l'aide des Fiches de Données de Sécurité (FDS)
- Transmettre un double de ces fiches au médecin du travail
- Respecter les préconisations d'utilisation de ces produits



explosifs instables



produits inflammables



produits comburants



gaz sous pression



produits corrosifs



produits mortels ou toxiques par ingestion et/ou inhalation et/ou contact cutané



produits nocifs par ingestion et/ou inhalation et/ou contact cutané ; irritant oculaires, cutanés ou respiratoires ; sensibilisants cutanés ; produits provoquant somnolence ou vertiges



produits cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (CMR)



dangers pour le milieu aquatique

### Pictogrammes de danger

#### Charge mentale :

situations génératrices de stress

Travail sur écran

Travail de nuit

### 5. Risques d'accidents prépondérants :

Risques de chute de plain pied

Risques de chute en hauteur

#### Risques liés à la manutention

##### mécanique :

ce sont des risques d'accident qui sont liés à la circulation des engins ou à la charge manutentionnée ou au moyen de manutention.

#### Risques liés aux équipements de travail :

ce sont des risques d'accident causés par l'action mécanique (coupure perforation écrasement,...) d'une machine, d'une partie de machine, d'un outil portatif ou à main.

### 3. Risques infectieux ou parasitaires :

#### Risques liés aux agents biologiques :

ce sont des risques d'infection, d'allergie ou d'intoxication résultant de la présence de microorganismes (bactéries, virus, moisissures...) Le mode de transmission peut se faire par inhalation, par ingestion, par contact, ou par pénétration suite à une lésion.

## COMMENT REMPLIR CES DOCUMENTS ?

### Lister vos unités de travail

Numéro	Désignation de l'unité/poste de travail/atelier	Nombre de salariés
1	réception	2
2	atelier	6
3	entrepôt	6

### Établir un tableau par unité de travail

F : faible  
M : moyen  
E : élevé

#### UNITE DE TRAVAIL : 3 (ENTREPÔT)

EXEMPLE

Descriptif des tâches : stockage des marchandises

Liste des risques	Évaluation			Moyens mis en oeuvre			Moyens prévus	Planification
	F	M	E	Collectifs	EPI	Formation		
Manutention			x	- diable - transpalette électrique - transpalette manuel	- chaussures sécurité - gants adaptés	- CACES - formation gestes et postures		
Conduite chariots élévateur			x	locaux de recharge des batteries adaptés	chaussures de sécurité	CACES	Entretien régulier	Vérification annuelle
Chute de plain-pied		x		sol régulier	chaussures de sécurité		- Traçage au sol des allées piétonnes - Interdit d'entrer au personnel non autorisé	
Risques pour les piétons par rapport aux déplacements d'engins mobiles			x	maintien des passages dégagés			- Eclairage à renforcer	
Chute d'objets des racks			x	- vérification hebdomadaire des racks - film sur les palettes irrégulières			- Instruction pour le rangement - Ajouter protecteur de racks	02/2010
Incendie		x		- Extincteurs - Détecteurs de fumée - Bac de rétention - RIA		A l'emploi des extincteurs		Exercice d'évacuation



**UNITE DE TRAVAIL :** .....

**Descriptif des tâches :** .....

Liste des risques	Évaluation			Moyens mis en oeuvre			Moyens prévus	Planification
	F	M	E	Collectifs	EPI	Formation		

**Signature de l'employeur :**

**Date :**

**Mise à jour :**